

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP DU DÉPARTEMENT DE L'AIN

En application de l'article L.541-14-1 du Code de l'Environnement, qui renvoie aux dispositions du chapitre III du titre II du livre 1^{er} (Article R.123-1 et suivants), et en exécution de l'arrêté du 22 janvier 2015, Monsieur le Président du Département de l'Ain a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention et de gestion des déchets du BTP du Département de l'Ain et son rapport environnemental. Le plan, accompagné de son rapport environnemental, a pour objet la gestion des déchets du BTP (bâtiment et travaux publics). Il fixe un cadre pour la prévention et la gestion des déchets aux échéances de 6 et 12 ans, en concertation avec les partenaires (Collectivités locales, services de l'Etat, Fédérations et Syndicats de professionnels, Chambres consulaires et associations), et sur un périmètre correspondant au département de l'Ain.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon a désigné, par décision n°E15000193/69 du 15 octobre 2015, pour toute la durée de l'enquête, Monsieur Serge ALEXIS, ingénieur général des Ponts et Chaussées à la retraite, en qualité de Président de la Commission d'enquête publique, Monsieur Jean FORIN, ingénieur TPE à la retraite, et Madame Pascale ROUXEL, ingénieur conseil en environnement - assainissement, en qualité de commissaires enquêteurs titulaires, et Monsieur Jean-Marc VOSGIEN, consultant en prévention des risques professionnels, et Monsieur Léon DEPPEZ, Directeur gestion finances ERDF à la retraite, en qualité de commissaires enquêteurs suppléants.

L'enquête publique se déroulera du lundi 29 février 2016 au jeudi 31 mars 2016 inclus, période durant laquelle le dossier d'enquête sera consultable dans les lieux et aux horaires suivants :

Lieux	Adresses	Jours et heures d'ouverture
Département de l'Ain	Site de La Madeleine 13 avenue de la Victoire - BOURG-EN-BRESSE	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Mairie d'Ambérieu-en-Bugey	Place Robert Marcelpoil	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Bagé-le-Châtel - Salle polyvalente	5 Grande Rue	Lundi de 14h00 à 17h00 Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 Samedi de 9h30 à 11h30
Mairie de Bellegarde-sur-Valserine	34 rue de La République	Lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Samedi de 9h30 à 12h00
Mairie de Belley	Au Village	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi fermeture à 16h30)
Mairie de Chalamont	1 Place Louis Lamarche	Lundi et mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Gex	39 rue Ernest Zégut	Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (sauf le vendredi fermeture à 17h00)
Mairie de Jassans-Riottier	333 rue de la Mairie	Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et 13h00 à 17h30 Le samedi de 10h00 à 12h00
Mairie de Nantua	17 rue de l'Hôtel de Ville	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier et consigner des observations sur un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet dans les lieux désignés ci-dessus. Les observations pourront également être adressées à la commission d'enquête par courrier, à l'adresse suivante : Monsieur Serge ALEXIS, Président de la Commission d'enquête publique, Conseil départemental de l'Ain, Direction de l'environnement, Plan de prévention et de gestion des déchets du BTP, 45 avenue Alsace Lorraine - 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX avec la mention « NE PAS OUVRIR ».

Le dossier d'enquête avec le projet de plan et de rapport environnemental, ainsi que les avis rendus lors de la consultation administrative et par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, est téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental de l'Ain : www.enquetepublique-dechetsBTP.ain.fr.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à disposition du public, aux lieux, jours et heures suivants :

Département de l'Ain - Site de La Madeleine - Bourg-en-Bresse	Mardi 1 ^{er} mars de 14h00 à 16h00
Mairie de Bagé-le-Châtel	Samedi 05 mars 2016 de 9h30 à 11h30
Mairie de Chalamont	Mardi 08 mars 2016 de 16h00 à 18h00
Mairie d'Ambérieu-en-Bugey	Vendredi 11 mars de 15h30 à 17h30
Mairie de Bellegarde-sur-Valserine	Samedi 12 mars 2016 de 9h30 à 12h00
Mairie de Gex Salle des Terreaux - Service urbanisme - 94 rue de l'Horloge	Jeudi 17 mars 2016 de 16h00 à 18h00
Mairie de Jassans-Riottier	Samedi 19 mars 2016 de 10h00 à 12h00
Mairie de Nantua	Lundi 21 mars 2016 de 9h00 à 12h00
Mairie de Belley	Mercredi 23 mars de 10h00 à 12h00
Département de l'Ain - Site de La Madeleine - Bourg-en-Bresse	Jeudi 31 mars de 12h00 à 14h00

A l'expiration du délai d'enquête, les registres déposés dans les lieux de consultation seront clôturés par l'un des commissaires enquêteurs désignés par le Tribunal administratif de Lyon. A l'issue de l'enquête publique, la Commission d'enquête transmettra, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture, un rapport relatant le déroulement de l'enquête et les conclusions motivées de la commission.

Le rapport et les conclusions des commissaires enquêteurs seront téléchargeables sur le site internet du Conseil départemental de l'Ain (www.enquetepublique-dechetsBTP.ain.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables, dans le même temps, aux jours et heures d'ouverture au public, à la Direction de l'environnement du Département de l'Ain, à la Préfecture de l'Ain et en sous-préfectures de Belley, Gex et Nantua, et dans tous les lieux où le dossier était consultable.

Toute personne intéressée pourra obtenir, à ses frais, communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Président du Conseil départemental de l'Ain. A l'issue de l'enquête publique, le plan de prévention et de gestion des déchets du BTP de l'Ain et son rapport environnemental seront approuvés par le Conseil départemental de l'Ain, conformément à l'article R.541-41-12 du Code de l'environnement.

Les informations relatives à cette enquête peuvent être demandées au Conseil départemental de l'Ain, Direction de l'environnement, 45 avenue Alsace Lorraine - 01000 BOURG-EN-BRESSE Cedex - Téléphone : 04 37 62 18 00.